

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

ARRETE DU MAIRE N°SG/309/2022

OBJET : Stationnement et arrêt interdit au droit de l'entrée du Centre Commercial Les Boutiques de Cestas au niveau du N° 9 Chemin des Boutiques.

Le Maire de la Commune de Cestas,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2211-1, L 2212-1 et L 2212-2 ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles L 417-1 et R 417-10 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié par l'arrêté du 4 janvier 1995 relatif à l'approbation de modification de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers, il convient d'interdire le stationnement sur l'accès piéton du Centre Commercial Les Boutiques au niveau du n°9 chemin des boutiques ;

ARRETE

ARTICLE 1 : A l'arrière du Centre Commercial Les Boutiques de Cestas au niveau du n°9 chemin des Boutiques, le stationnement et l'arrêt sur l'accès piéton au centre commercial seront interdits à tous véhicules sauf véhicules de services publics et véhicules de secours conformément à la photo ci-jointe.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire au sol sera mise en place par les services techniques municipaux. Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme aux prescriptions ministérielles en vigueur.

ARTICLE 3 : En cas de non-respect de ces prescriptions, la SARL FEREOLE sis 39/41 rue Yvon Monsecal 33140 VILLENAVE D'ORNON (05.56.36.42.60) sera mandatée par les services de Police Municipale ou de Gendarmerie pour procéder à la mise en fourrière.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de la Police Municipale
- Monsieur le chef de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le chef du Centre de secours de Cestas

Cestas, 6 décembre 2022

Le Maire



Pierre DUCOUT

